

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 16 avril 2008 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Daniel L'Espérance, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Frédéric Asselin, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2008
4. Dépôt du procès-verbaux de la séance du comité administratif tenue le 15 avril 2008
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de mars 2008
7. Dépôt de la correspondance
8. Rapport du Comité de transport
9. Commentaires sur la prestation de services en transport
10. Comptages sur les circuits externes numéros 19A, 25A et 35 – Engagement de personnel
11. Engagement de monsieur Fernand Courcelles - Consultations publiques
12. Impression des titres de transport
13. Supports à vélo sur les autobus
14. Acquisition des équipements de vente et perception – Demande au CRT de Lanaudière
15. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 14, 15, 16, 17, 21 et modifiant l'article 3 de ce même règlement relativement au trajet du circuit numéro 21

16. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 du 22 juin au 16 août 2008 inclusivement
17. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 à partir du 17 août 2008
18. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne
19. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-22 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne
20. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
21. Examen et approbation des règlements numéros 1001-027, 1001-051, 1001-052, 1001-053 et du règlement de lotissement numéro 1002-001 de la Ville de Terrebonne
22. Écosystème forestier
23. Suivi sur l'avis de la ministre refusant l'entrée en vigueur du règlement 97-18 de la MRC Les Moulins
24. Acceptation des états financiers non consolidés au 31 décembre 2007
25. Nomination des vérificateurs pour l'année 2008
- 25.1 Vérification comptable pour l'année 2007 – Montant supplémentaire à payer
26. Nomination des conseillers juridiques
27. Renouvellement des assurances générales
28. Publication du magazine Reflet économique
29. Publicité « *Semaine nationale de l'action bénévole* »
30. Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec
31. Adhésion au Conseil de la Culture de Lanaudière et nomination du représentant de la MRC Les Moulins

32. Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière
33. Gala des Grands prix du tourisme québécois
34. Journée sur le développement durable sur le territoire de la MRC Les Moulins
35. Appui à la MRC de L'Assomption – Projet pilote relatif aux orthophotographies numériques multispectrales conjointement avec la CMM
36. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
37. Gestion des cours d'eau
38. Conseil de la culture de Lanaudière
39. Projet Hexagone
40. Comité sur le Développement durable
41. Communauté métropolitaine de Montréal
42. Conférence régionale des élus de Lanaudière
43. Conseil régional de transport de Lanaudière
44. Rapport du Comité d'aménagement
45. Mesures alternatives à l'enfouissement
46. Mission technique d'observation
47. Gare régionale
48. Construction d'un CPE sur le site de la gare régionale
49. Demande de dérogation – Transport adapté
50. Demande de dérogation – Transport adapté
51. Séance spéciale
52. Association des personnes handicapées visuelles – « Vin et fromage-bénéfice »
53. Acquisition d'abribus
54. Période de questions
55. Clôture de la séance

6525-04-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6526-04-08 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait du point suivant :

35. Appui à la MRC de L'Assomption – Projet pilote relatif aux orthophotographies numériques multispectrales conjointement avec la CMM

ADOPTÉ

6527-04-08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2008

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2008 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé avec la modification suivante :

La résolution numéro 6507-03-08 concernant les consultations publiques sur le transport en commun et le transport adapté est modifiée en remplaçant les dates du 14 et 15 mai 2008 par une seule journée de consultations, soit le 22 mai 2008, à Terrebonne.

ADOPTÉ

6528-04-08 Dépôt du procès-verbaux de la séance du comité administratif tenue le 15 avril 2008

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 15 avril 2008, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6529-04-08 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 279 454,46\$ pour le mois de avril 2008 soit et est acceptée (annexe «Comptes à payer – avril 2008»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-024 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 279 454,46\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6530-04-08 Liste des chèques émis au mois de mars 2008

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2008 pour un montant de 1 638 974,47\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Mars 2008*»).

ADOPTÉ

6531-04-08 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Avril 2008*»).

ADOPTÉ

6532-04-08 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6533-04-08 Comptages sur les circuits externes numéros 19A, 25A et 35 – Engagement de personnel

CONSIDÉRANT la nécessité de connaître le profil de charge sur les circuits externes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir les services de pointeurs, au tarif horaire de treize dollars (13,00\$), les 7, 8, 9, 10 et 11 avril 2008 inclusivement, pour procéder au profil de charge sur les circuits externes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-025 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas quatre mille huit cent dollars (4 800,00\$), poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6534-04-08 Engagement de monsieur Fernand Courcelles - Consultations publiques

CONSIDÉRANT la séance de consultations publiques sur le transport collectif qui aura lieu le 22 mai 2008 à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fernand Coucelles a soumis une offre de services datée du 2 avril 2008 pour assister le conseil, analyser les demandes et faire des recommandations, et ce, au tarif horaire de cinquante dollars (50,00\$) lors desdites consultations publiques ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir les services de monsieur Fernand Courcelles pour assister le conseil, analyser les demandes et faire des recommandations, et ce, au tarif horaire de cinquante dollars (50,00\$) lors des consultations publiques qui auront lieu le 22 mai 2008, le tout conformément à son offre de services datée du 2 avril 2008.

ADOPTÉ

6535-04-08 Impression des titres de transport

CONSIDÉRANT l'estimation soumise par J. B. Deschamps inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie J. B. Deschamps inc. pour l'impression des titres de transport pour les mois de juillet à décembre 2008, pour un montant ne dépassant pas quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-sept dollars (15 397,00\$), excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-026 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 15 397,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Transport en commun - Impression des titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6536-04-08 Supports à vélo sur les autobus

CONSIDÉRANT QU'en mai 2002, le CIT des Moulins et l'Agence métropolitaine de Transport (AMT) signaient une entente relative à un projet pilote de supports à vélos sur des autobus;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette entente, l'AMT s'est engagée à acquérir des supports à vélos pour permettre l'intermodalité vélo/transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT et le CIT ont planifié et conçu des outils d'informations pour favoriser l'intermodalité vélo/transport en commun;

CONSIDÉRANT que dès l'été 2002, l'opération a été couronnée d'un grand succès dont les résultats ont été présentés au congrès Vélo City, tenu à Paris en septembre 2003;

CONSIDÉRANT l'engouement de la clientèle à ce projet d'intermodalité;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'été 2002, aucun incident ou accident n'a été enregistré quant à l'utilisation des supports à vélos;

CONSIDÉRANT QUE les supports à vélos sont subventionnés par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT la lettre de la SAAQ datée du 14 mars 2008 précisant les risques pour la sécurité routière;

CONSIDÉRANT la lettre de l'AMT nous informant de son intention de ne pas contester les résultats de la SAAQ mais affirmant sa disponibilité à participer à la recherche de solutions;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins se voit dans l'obligation de retirer, dans l'attente de l'autorisation de la SAAQ et de l'AMT, tous les supports à vélos des autobus.

QUE le conseil informe l'AMT de sa vive déception et lui demande de procéder très rapidement dans sa recherche de solutions pour continuer à permettre l'intermodalité vélo/transport en commun pour ne pas pénaliser indûment une clientèle fidèle qui apprécie grandement ce service d'intermodalité vélo/transport en commun.

QUE la MRC demande à l'AMT de faire toutes les démarches nécessaires pour convaincre les autorités de la SAAQ de la pertinence et de la sécurité des supports à vélo.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise à l'Agence métropolitaine de transport (AMT), la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ), le Ministère des Transports du Québec,

l'Association des conseils intermunicipaux de transport (ACIT), le CRT de Lanaudière et les CIT de la région de Montréal.

ADOPTÉ

6537-04-08 Acquisition des équipements de vente et perception – Demande au CRT de Lanaudière

CONSIDÉRANT la résolution 6184-05-07 autorisant le directeur général à transmettre au CRT de Lanaudière les besoins en équipement à être fournis par ACS (Affiliated Computer Service Solution);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser les quantités prévues et confirmées en mai 2007;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la présente résolution abroge toute autre résolution antérieure à la date de la présente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à confirmer au CRT de Lanaudière les quantités des équipements à être fournis par ACS pour un montant de 402 478,78\$, plus les frais de contingence représentant 2% soit 8 049,58\$, le tout tel que prévu à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins se réserve le droit de retirer du bordereau les items reliés à la console du chauffeur et au valideur de cartes à puces (services associés, kit de préparation et de branchement, etc.) si la connectivité entre les produits ITSMAX et ceux fournis par ACS se réalise.

ADOPTÉ

6538-04-08 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 14, 15, 16, 17, 21 et modifiant l'article 3 de ce même règlement relativement au trajet du circuit numéro 21

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 14, 15, 16, 17 et 21 et modifiant l'article 3 de ce même règlement relativement au trajet du circuit numéro 21 et demande une dispense de lecture.

6539-04-08 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 du 22 juin au 16 août 2008 inclusivement

Monsieur Frédéric Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 du 22 juin au 16 août 2008 inclusivement et demande une dispense de lecture.

6540-04-08 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 à partir du 17 août 2008

Madame Denise Paquette donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 à partir du 17 août 2008 et demande une dispense de lecture.

6541-04-08 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne

Monsieur Richard Marcotte donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne et demande une dispense de lecture.

6542-04-08 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-22 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n<sup>os</sup> 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14, 97-15, 97-16 et 97-17, 97-19, 97-20;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 avril 2008 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-22 modifiant le règlement

numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-22 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «Projet de règlement numéro 97-22 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» et «Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-22 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis sur le projet de règlement numéro 97-22, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

*Monsieur Michel Lefebvre quitte son siège à 19h05.*

6543-04-08 Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-20 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner «aire d'affectation usages contraignants» la portion de l'ancienne propriété des Frères des Écoles chrétiennes localisée dans la grande affectation « périurbaine ».

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé «Nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉ

6544-04-08 Examen et approbation des règlements numéros 1001-027, 1001-051, 1001-052, 1001-053 et du règlement de lotissement numéro 1002-001 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation les règlements numéros 1001-027, 1001-051, 1001-052 et 1001-053 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne et le règlement 1002-001 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements numéros 1001-027, 1001-051, 1001-052 et 1001-053 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne et le règlement 1002-001 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre les certificats de conformité.

ADOPTÉ

#### Écosystème forestier

L'aménagiste fait le point dans ce dossier.

#### Suivi sur l'avis de la ministre refusant l'entrée en vigueur du règlement 97-18 de la MRC Les Moulins

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de la situation suite à l'avis de la ministre refusant l'entrée en vigueur du règlement 97-18 de la MRC Les Moulins modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre les commerces dans les aires périurbaines.

6545-04-08 Acceptation des états financiers non consolidés au 31 décembre 2007

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers non consolidés au 31 décembre 2007 ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE les états financiers non consolidés de la MRC Les Moulins pour l'exercice se

terminant le 31 décembre 2007, tels que préparés par Evancic, Perrault, Robertson, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir, au CRT de Lanaudière, le rapport d'exploitation 2007 pour le transport en commun et le transport adapté de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

6546-04-08 Nomination des vérificateurs pour l'année 2008

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la firme Evancic, Perrault, Robertson, représentée par monsieur Christian Pimparé, soit mandatée et autorisée à faire la vérification des comptes de la MRC Les Moulins, à assister le personnel de la MRC, à préparer les états financiers, à vérifier et approuver les rapports d'exploitation à présenter au CRT Lanaudière pour l'année 2008, pour un montant de seize mille dollars (16 000,00\$), excluant les taxes applicables, tel que soumis dans la lettre signée par Christian Pimparé, CGA pour la firme Evancic, Perrault, Robertson et datée du 15 avril 2008, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-027 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 16 000\$, dollars, excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2130-413 «*Vérification comptable*».

ADOPTÉ

6547-04-08 Vérification comptable pour l'année 2007 – Montant supplémentaire à payer

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a adopté, le 11 avril 2007, la résolution numéro 6152-04-07, afin de mandater et autoriser la firme Evancic, Perrault, Robertson, à faire la vérification des comptes de la MRC Les Moulins, à assister le personnel de la MRC, à préparer les états financiers, à vérifier et approuver les rapports d'exploitation à présenter au CRT Lanaudière pour l'année 2007, pour un montant de huit mille cinq cent dollars (8 500,00\$), excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un montant supplémentaire de six mille cinq cent dollars (6 500,00\$) afin de couvrir les frais relatifs aux nouvelles normes de vérification comptables;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement d'un montant supplémentaire, pour l'année 2007, de six mille cinq cent dollars (6 500,00\$), excluant les taxes applicables, à la firme Evancic, Perrault, Robertson, représentée par monsieur Christian Pimparé, CGA, afin de couvrir les frais relatifs aux nouvelles normes de vérification comptables.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-028 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 500,00\$, dollars, excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2130-413 «*Vérification comptable*».

ADOPTÉ

6548-04-08 Nomination des conseillers juridiques

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC au montant de treize mille cinq cent dollars (13 500,00\$), excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins retienne les services de Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés à titre de conseiller juridique pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2009, le tout conformément aux dispositions contenues dans la lettre datée du 2 avril 2008, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-029 émis par le secrétaire-trésorier au montant de treize mille cinq cent dollars (13 500,00\$), excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*».

ADOPTÉ

6549-04-08 Renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance commerciale et la police administrateur arrivent à échéance le 11 avril 2008;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Lemieux Ryan;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de Lemieux Ryan pour le renouvellement de la police d'assurance commerciale et la police administrateur pour un montant de vingt mille sept cent soixante-huit dollars (20 768,00\$), excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le certificat de crédit n° 2008-030 émis par le trésorier pour une somme n'excédant pas vingt mille sept cent soixante-huit dollars (20 768,00\$), excluant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2190-420 «*Assurances*».

ADOPTÉ

6550-04-08 Publication du magazine Reflet économique

CONSIDÉRANT la publication le 22 octobre 2008 de la 25<sup>e</sup> édition du magazine Reflet Économique;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le journal La Revue;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir, pour la MRC des Moulins, deux (2) pages pour un publi-reportage avec les maires des deux villes dans la prochaine édition du magazine Reflet Economique, publié par le journal La Revue, pour un montant de 3 990,00\$, excluant les taxes applicables.

QU'il soit et est également autorisé à retenir une demi-page (1/2) pour le transport collectif pour un montant de 1 365,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-031 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 355,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité-Information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6551-04-08 Publicité « Semaine nationale de l'action bénévole »

CONSIDÉRANT QUE La Revue soulignera la Semaine de l'action bénévole dans son édition du 23 avril 2008 et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire de 1/2 de page, pour rendre hommage aux bénévoles, au coût de six cent quarante-trois dollars et soixante-quinze sous (643,75\$), excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-032 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 643,75\$, excluant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2910-341 «*Publicité - information*».

ADOPTÉ

6552-04-08 Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec du 30 avril au 2 mai 2008 à Québec;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec

les 30 avril, 1<sup>er</sup> et 2 mai 2008 à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-033 émis par le secrétaire-trésorier au montant de deux cent soixante-dix dollars (270,00\$), excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière*» . soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6553-04-08 Adhésion au Conseil de la Culture de Lanaudière et nomination du représentant de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Marie-Josée Beaupré, représentante de la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière, se termine en juin 2008;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au Conseil de la Culture de Lanaudière pour l'année 2008-2009.

QUE madame Marie-Josée Beaupré soit nommée pour représenter la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-034 émis par le secrétaire-trésorier au montant de cent vingt dollars (120,00\$) soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*».

ADOPTÉ

6554-04-08 Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance de la cotisation de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière est le 20 avril 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à Tourisme Lanaudière pour l'année 2008-2009 au coût de deux cent trente et un dollars et trente-neuf sous (231,39\$).

QUE madame Marie-Josée Beaupré soit nommée pour représenter la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière. Madame Denise Cloutier est nommée substitut.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-035 émis par le secrétaire-trésorier au montant de deux cent trente et un dollars et trente-neuf sous (231,39\$) soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*».

ADOPTÉ

6555-04-08 Gala des Grands prix du tourisme québécois

CONSIDÉRANT la tenue du Gala des Grands Prix du tourisme québécois qui aura lieu le vendredi 9 mai 2008 au Palais des Congrès de Montréal;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC mandate madame Marie-Josée Beaupré pour le représenter au Gala des Grands Prix du tourisme québécois. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-036 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 190,00\$ par inscription, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation – Congrès colloques*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Journée sur le développement durable sur le territoire de la MRC Les Moulins

Le directeur général informe les membres de la MRC Les Moulins que la troisième rencontre sur le développement durable de la MRC Les Moulins organisée par le Comité de développement social des Moulins aura lieu le 10 mai 2008 au Centre communautaire Angora à Terrebonne et que madame Denise Paquette, monsieur Daniel Pilon et madame Chantal Laliberté participeront à cette rencontre.

ADOPTÉ

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte en se basant sur les discussions des rencontres du comité d'urbanisme régional (CUR) du 20 mars et 4 avril 2008 ainsi que du comité administratif du 15 avril 2008.

Gestion des cours d'eau

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil des développements relatifs aux dossiers concernant des cours d'eau.

Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des prochaines activités.

Comité sur le Développement durable

Madame Denise Paquette informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre du Comité sur le Développement durable.

### Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

### Conférence régionale des élus de Lanaudière

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le bulletin mensuel « CRÉ Express ».

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres.

### Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre du Conseil régional de transport de Lanaudière.

#### 6556-04-08 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

#### 6557-04-08 Mesures alternatives à l'enfouissement

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal prévoit un taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles du secteur résidentiel de l'ordre de 60%;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dans les secteurs géographiques de la CMM sont tenues, d'ici décembre 2008, d'évaluer des options régionales d'élimination des déchets;

CONSIDÉRANT l'expérience et l'expertise de la firme Jean-Louis Chamard & Associés dans l'accomplissement du mandat de la MRC;

CONSIDÉRANT la pertinence et l'importance de prévoir une mission technique d'observation en Allemagne et en France;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les services professionnels de la firme Jean-Louis Chamard & Associés soient et sont retenus pour la planification, l'organisation et l'accompagnement de deux (2) représentants de la MRC Les Moulins pour une mission technique d'observation en

Allemagne et en France sur différentes technologies existant comme mesures alternatives à l'enfouissement pour un montant ne dépassant pas sept mille dollars (7 000,00\$), excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-037 mis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6558-04-08 Mission technique d'observation

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal prévoit un taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles du secteur résidentiel de l'ordre de 60%;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dans les secteurs géographiques de la CMM sont tenues, d'ici décembre 2008, d'évaluer des options régionales d'élimination des déchets;

CONSIDÉRANT la résolution n° 6557-04-08;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE madame Denise Cloutier et monsieur Jean-Luc Labrecque soient et sont désignés pour participer à la mission technique d'observation en Allemagne et en France sous la supervision de la firme Jean-Louis Chamard & Associés du 3 mai au 14 mai 2008.

QUE les frais inhérents seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

6559-04-08 Gare régionale

CONSIDÉRANT la pertinence de construire une gare régionale de train de banlieue sur le territoire de la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT l'opportunité de construire un bâtiment multifonctionnel sur le site de la gare régionale;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate un comité formé des directeurs généraux de la MRC Les Moulins, de la Ville de Terrebonne et de la Ville de Mascouche, des conseillers madame Denise Cloutier et monsieur Jean-Luc Labrecque ainsi que des maires des villes de Mascouche et Terrebonne, pour analyser la problématique et faire rapport au conseil.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise aux villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

6560-04-08 Construction d'un CPE sur le site de la gare régionale

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC Les Moulins de construire un bâtiment multifonctionnel sur le site de la gare régionale à Mascouche;

CONSIDÉRANT l'expertise du CPE Gamin Gamine quant à la garde en installation et en milieu familial sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT que le bâtiment multifonctionnel souhaite accueillir un CPE pour permettre une conciliation transport-travail-famille;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les démarches du CPE Gamin Gamine pour la réalisation d'un CPE pouvant accueillir 80 enfants dans le bâtiment multifonctionnel qui sera construit pour la MRC sur le site de la gare régionale à Mascouche.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise au Conseil régional de transport (CRT) de Lanaudière.

ADOPTÉ

6561-04-08 Demande de dérogation – Transport adapté

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Caron, nouveau représentant des usagers du service de transport adapté au conseil d'administration du CRT de Lanaudière, a déposé une demande de dérogation en ce qui a trait au délai de 48 heures ainsi que pour les journées pour lesquelles le service de transport adapté est offert à Joliette et dans la région de Lanaudière, afin qu'il puisse assister aux différentes réunions du conseil d'administration du CRT de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation présentée par monsieur Jacques Caron, nouveau représentant des usagers du service de transport adapté au conseil d'administration du CRT de Lanaudière, en ce qui a trait au délai de 48 heures ainsi que pour les journées pour lesquelles le service de transport adapté est offert à Joliette et dans la région de Lanaudière, afin qu'il puisse assister aux différentes réunions du conseil d'administration du CRT de Lanaudière, et ce, pour la période temps où celui-ci siégera au conseil d'administration du CRT de Lanaudière.

ADOPTÉ

6562-04-08 Demande de dérogation - Transport adapté

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Gagnon, présidente de Co-op taxis de Terrebonne a déposé une demande de dérogation pour madame Manon Massé (Rivest) afin d'avoir un transport adapté à tous les vendredis à partir du premier mai, à partir du secteur de La Plaine à environ 5 heures 30, vers le 466, boulevard des Seigneurs à Terrebonne (arrivée vers 5 heures 55);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil refusent la demande de dérogation présentée par madame Denise Gagnon, présidente de Co-op taxis de Terrebonne, concernant une demande de dérogation pour madame Manon Massé (Rivest) afin d'avoir un transport adapté à tous les vendredis à partir du premier mai, à partir du secteur de La Plaine à environ 5 heures 30, vers le 466, boulevard des Seigneurs à Terrebonne (arrivée vers 5 heures 55).

ADOPTÉ

6563-04-08 Séance spéciale

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QU'une séance spéciale se tiendra le 26 mai 2008 à 17h00.

ADOPTÉ

6564-04-08 Association des personnes handicapées visuelles – « Vin et fromage-bénéfice »

CONSIDÉRANT la tenue du premier « Vin et fromage-bénéfice » de l' Association des personnes handicapées visuelles qui se tiendra le 8 mai 2008 à Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE monsieur Michel Lefebvre, conseiller, soit et est autorisé à assister au premier « Vin et fromage-bénéfice » de l'Association des personnes handicapées visuelles qui se tiendra le 8 mai 2008 à Saint-Esprit. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-038 émis par le secrétaire-trésorier au montant de trente dollars (30,00\$), excluant les taxes, poste budgétaire 2390-311 «Frais de représentation».

ADOPTÉ

6565-04-08 Acquisition d'abribus

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport (CRT) de Lanaudière procède

à l'achat regroupé d'abribus pour les MRC membres de son conseil;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au Conseil régional de transport (CRT) de Lanaudière de procéder à l'achat de neuf (9) abribus rétro éclairés et de douze (12) abribus ordinaires.

QUE soient et sont rescindées les résolutions n<sup>os</sup> 6495-02-08 et 6506-03-08.

QUE ces achats soient et sont payables sur présentation des factures par le Conseil régional de transport (CRT) de Lanaudière.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise au Conseil régional de transport (CRT) de Lanaudière.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19h20.

Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, questionne le conseil. Il demande au conseil si le circuit numéro 25A ira au métro Montmorency, la fin de semaine, en juin prochain et quand l'avis sera publié. Au sujet des consultations publiques pour le train de banlieue, il se renseigne relativement au nombre de personnes qui ont participé et comment réagissaient celles-ci. Il s'informe à savoir s'il y aura des dates où le public pourra avoir accès aux séances du BAPE. Il vérifie quand et où aura lieu la séance de consultations publiques sur le transport en commun. Concernant la séance spéciale du 26 mai 2008, il demande s'il s'agira d'une réunion de la MRC. Il s'enquiert de connaître la date prévue pour la construction de la gare de Mascouche et si celle-ci appartiendra à la MRC Les Moulins ou à l'AMT. Il mentionne qu'il sera important que la future gare soit accessible aux personnes handicapées, notamment aux handicapés visuels. Il interroge le conseil à savoir s'il sera question de transport lors du prochain Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et il revient sur les discussions amorcées lors de la séance du 22 janvier 2008 concernant le plan de développement à être éventuellement soumis au ministre des Transports pour connaître l'évolution de celui-ci.

6566-04-08 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-marc Robitaille,  
Préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier